



Fiche Essentiel Produit SwissLife Stratégic Premium

Besoin :

Fiscalité :

Mode de sortie :

Date de commercialisation :

Date de mise à jour de la fiche :

Epargner

Assurance vie

Capital ou rentes

Novembre 2017

Novembre 2017

Objet du contrat	Valoriser une épargne en vue de : - réaliser un projet ; - valoriser et transmettre un patrimoine ; - préparer sa retraite ; - protéger sa famille et ses biens.
Généralités du contrat	Contrat individuel d'assurance vie de type multisupports, libellé en Unités de Compte et en Euros. Cette offre est entièrement adaptée à la stratégie d'Assureur Gestion Privée.
Cibles	Particuliers / Patrimoniaux (GP et PGP)
Conditions de souscription	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de limite d'âge à la souscription. ▪ Pour les souscripteurs âgés de plus de 80 ans, demander le document « Rapport patrimonial et l'attestation de santé (Réf. 12017) ».
Durée du contrat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat à durée viagère. ▪ Le contrat prend fin à la date du décès de l'assuré ou en cas de rachat total.
Disponibilité de l'épargne	<p><i>A tout moment sous forme de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rachat total ; ▪ Rachat partiel ; ▪ Rachats partiels programmés ; ▪ Avance (contre le paiement d'un intérêt) ; ▪ Nantissement ou délégation du contrat. <p><i>Au terme du contrat sous forme de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capital ; ▪ Rentes.
Désignation des bénéficiaires en cas de décès	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A la souscription dans le contrat. ▪ Ultérieurement par avenant.
Date d'effet	Le contrat est conclu et prend effet le premier jour ouvré suivant la date de signature du bulletin de souscription (sous réserve d'encaissement de la première cotisation ou de la cotisation unique par Swiss Life).

Versements	<p><i>Versement initial du contrat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 000 € minimum <p><i>Versements programmés (uniquement en Allocation libre et Allocations Déléguées):</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 200 € par an ; ▪ 600 € par semestre ; ▪ 300 € par trimestre ; ▪ 100 € par mois. <p><i>Versement libre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 500 € minimum 	NOUVEAU NOUVEAU <p style="text-align: right;">NOUVEAU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seuil SwissLife Liberté Plus désormais inclus dans SwissLife Strategic Premium • Versements programmés : Allocation libre <u>et Allocations Déléguées</u>
Modalités de paiement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par chèque et par prélèvement pour le versement initial et les versements libres. ▪ Par prélèvements automatiques pour les versements programmés. 	
Gestion financière	<p>Arbitrages libres (minimum 1 500 € par support) :</p> <p>Une sélection de 500 OPCVM, un OPCI, des SCPI et des unités de compte structurées.</p> <p>▪ Allocations Déléguées (minimum 3 000 €) = 6 forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Solution d'investissement selon un des 6 profils d'allocations déléguées (6 forces), déterminée en fonction du profil de risque du client. Les clients délèguent la gestion de leur épargne aux experts de SwissLife Gestion Privée. <p>▪ Allocations Déléguées Personnalisées (minimum 250 000 € en ticket d'entrée ou encours)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les clients construisent leur propre allocation avec un expert SwissLife Gestion Privée. Cela permet d'intégrer certaines contraintes dans la construction de l'allocation, par exemple exclusion de certaines valeurs, de secteurs, et d'accéder à certains titres vifs... <p>Le Conseil en Arbitrages (minimum 250 000 € en ticket d'entrée ou encours)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les clients bénéficient de conseils (par mail et/ou SMS) d'un gérant pour le pilotage d'une partie ou de la totalité de leur allocation en Unités de Compte et restent maîtres de leurs arbitrages. ✓ Ils peuvent également réaliser, au sein de cette poche UC, leurs propres arbitrages, y compris sur les titres vifs. <p>▪ Une liste UC de plus de 550 fonds accessibles à tous</p>	NOUVEAU
Options d'arbitrage	<p><i>Uniquement sous la modalité « Allocation Libre »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réallocation automatique de l'épargne, sur la base de la répartition fixée par le souscripteur (annuelle ou semestrielle) ; ▪ Arbitrage automatique des plus-values (seuil minimum : +10 %, transfert : min : 1 000 €) ; ▪ Arbitrage automatique en cas de moins-values (transfert : min : 1 000 €) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ moins-value absolue (seuil minimum : -10 %) ✓ moins-value relative (seuil minimum : -10 %) ▪ Investissement progressif : choisir le montant global de l'épargne à transférer depuis le fonds en Euros vers la part UC et le nombre de fractions mensuelles. <p>→ <i>Certaines options d'arbitrage sont compatibles entre elles (cf. DG)</i></p>	

Garanties complémentaires	<p><i>Garantie Plancher Décès :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantie incluse automatiquement dans le contrat, éligible au contrat si aucun des assurés n'est âgé de moins de 18 ans ou de plus de 75 ans à la souscription. ▪ Assure aux bénéficiaires, en cas de décès de l'assuré, le versement d'un capital dans le but de compenser une éventuelle moins-value jusqu'à 1 500 000 €.
Frais	<p><i>Frais sur versements :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais à l'entrée et sur chaque versement : maximum 4,75 % <p><i>Frais en cours de vie du contrat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Epargne investie sur le Fonds en Euros : 0,65 %, ▪ Epargne investie sur les autres supports : 0,96 %, ▪ Sous la modalité « Allocation Déléguee » : 0,70 %, ▪ Sous la modalité « Allocation Déléguee Personnalisée » : 1,10 % (+ 0,10% de frais financiers liés à la tenue du compte-titres), ▪ Conseil en Arbitrages : 1,20 % (+ 0,10% de frais financiers liés à la tenue du compte-titres).
Frais	<p><i>Frais d'arbitrage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Arbitrage libre : un arbitrage gratuit par année civile, puis frais de 0,20 % du montant transféré + forfait de 30 €, ▪ Investissement progressif : aucun frais, ▪ Réallocation automatique, ▪ Arbitrage automatique des plus-values, ▪ Arbitrage automatique en cas de moins-values, <p style="text-align: right;">} 0,10 % de l'épargne transférée + forfait de 15 €</p> <p><i>Frais de sortie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de gestion sur arrérages de rentes : 3 %
Documentation commerciale NOUVEAU	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SwissLife Stratégic Premium – Plaquette clients – 12 278 08.2017 ▪ SwissLife Stratégic Premium – Bulletin de souscription – 13 054 ▪ SwissLife Stratégic Premium – Check-list – 13 055 ▪ SwissLife Stratégic Premium – Dispositions générales – 13 056 ▪ SwissLife Stratégic Premium – Devoir de conseil – 13 057 ▪ SwissLife Stratégic Premium – Avenant de mise en place d'options d'allocation – 16163 ▪ SwissLife Stratégic Premium – Liste UC – 13160
Les + produits	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une offre évolutive et personnalisée, qui permet de s'adapter aux objectifs et besoins des clients patrimoniaux. ▪ Une large liste de supports financiers. ▪ Des solutions de gestion financière pour chaque profil de clients. ▪ Une garantie en cas de décès pour protéger les proches de l'assuré. ▪ Des options d'arbitrages automatiques pour sécuriser ou dynamiser l'épargne de vos clients.